

DÉPARTEMENT  
LOIRET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION  
COLLECTIVE (SIRCO)**

ARRONDISSEMENT

Élection du Président et des  
Vice-Présidents

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES  
VICE-PRÉSIDENTS**

Effectif du comité

18

L'an deux mille vingt-six, le 22 du mois d'avril à 18 heures et 30 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO).

Étaient présents les délégués syndicaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

QUENTIN JAHIER	GUY PIVAIN (Revue 1 <sup>er</sup> PAROU)
CÉDRIC QUATORZE	CÉRIC GOURIN
THIERRY BEAUSOLEIL	PATRICE ARGENTI
CATHERINE PITOU	CÉLIA BERGER
HAKIM AZZOUZ	FLORENCE BAROTH
FABIEN RIVIÈRE DA SILVA	CATHY MONTASSIER
NATHALIE HANEAU	JOCELYN LANGER
MARINE BERANGER	PHILIPPE RINGUET
ANNE LE BIHAN.	

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 045-200025633-20260422-PVPRESIDENTVP-AR



Absents (préciser s'ils sont excusés): MADAME PAROU GUYLA (A. DONNE POUVOIR A MONSIEUR PIVAIN GUY)  
MONSIEUR INDIENNA JEAN-LUC (NON EXCUSÉ)

## 1. Installation des délégués syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PIVAIN GUY, président (ou remplaçant ou doyen en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil syndical, cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

MONSIEUR ORIENTIN JAHIER a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 2. Élection du/de la Président(e)

### 2.1. Présidence de l'assemblée

M. PIVAIN GUY délégué le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie <sup>1</sup>.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du/de la Président(e). Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le/la **Président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical**. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

MONSIEUR RINGST ; MONSIEUR ARGENTI ; MADAME BERGER ; MADAME HATTEAU ;  
MONSIEUR ORAZZE

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le SIRCO. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que

<sup>1</sup> Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.



délégué syndical a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 17
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 0
- f. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... 9

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BEAUSOLEIL THIERRY</u>	<u>17</u>	<u>Dix sept</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>3</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>4</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>3</sup> Supprimer les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>4</sup> Supprimer le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**2.7. Proclamation de l'élection du/de la Président(e)**

MONSIEUR BEAUSOLEIL THIERRY a été proclamé(e) **Président(e)** et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de MONSIEUR BEAUSOLEIL THIERRY élu(e) Président(e), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-président(e)s. Il a été rappelé que les vice-président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que le/la Président(e) (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le/la Président(e) a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, « le nombre de vice-président(e)s est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (...) ».

Toutefois « l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-président(e)s supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif ».

Le comité syndical détermine le nombre des Vice-Président(e)s étant précisé que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif de l'organe délibérant du syndicat intercommunal soit 5 vice-président(e)s au maximum.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à 5 le nombre de vice-présidents pour le SIRCO.

Il a ensuite été procédé à l'élection des vice-présidents, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

**3.1. Élection du/de la 1<sup>ère</sup> Vice-Président(e)**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 17
- f. Majorité absolue ..... 9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ARGENTI PATRICK</u>	<u>17</u>	<u>DIX SEPT</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>5</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.1.4. Proclamation de l'élection du/de la 1<sup>er</sup> Vice-Président(e)

Monsieur ARGENTI-PATRICE a été proclamé(e) ..... 1<sup>er</sup>(e) vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du/de la 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e)

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 17.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 17.
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 9
- f. Majorité absolue .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>MAQUEAU NATHALIE</u> .....	<u>17</u>	<u>Dix-sept</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

<sup>7</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b – c – d ] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

**3.2.4. Proclamation de l'élection du/de la 2ème Vice-Président(e)**

**M. ADAME HANEAU NATHAN** a été proclamé(e) ..... **2ème vice-président(e)** et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.3. Élection du/de la 3ème Vice-Président(e)**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 6
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d ] ..... 17
- f. Majorité absolue ..... 9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LANGER JACELYN	17	Dix-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d ] .....
- f. Majorité absolue .....

<sup>9</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>10</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du/de la 3ème Vice-Président(e)**

**Monsieur LANGER JOCELYN** a été proclamé(e) ..... **3ème vice-président(e)** et immédiatement installé(e).

<sup>10</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.4. Élection du/de la 4ème Vice-Président(e)**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 16
- f. Majorité absolue ..... 9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOURIN CÉCILE	16	SEIZE
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>11</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....
- f. Majorité absolue .....



<sup>11</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>12</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.4. Proclamation de l'élection du/de la 4ème Vice-Président(e)**

Monsieur CÉPLIC GOURIN ..... a été proclamé(e) ..... **4ème vice-président(e)** et immédiatement installé(e).

<sup>12</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.5. Élection du/de la 5ème Vice-Président(e)**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 17
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] ..... 17
- f. Majorité absolue ..... 9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIVIERE DA SILVA FABRIZIO	17	Dix Sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>13</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....
- f. Majorité absolue .....



<sup>13</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>14</sup>

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.4. Proclamation de l'élection du/de la 5ème Vice-Président(e)**

**MONTIERA RAVIERS DA SILVA** a été proclamé(e) ..... **5ème vice-président(e)** et immédiatement installé(e).  
*FABIAN*

<sup>14</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Observations et réclamations** 15

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22 avril 2026, à ..... 18 ..... heures, .. 30 ..... minutes, en double exemplaire 16 a été, après lecture, signé par le président, le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

Le délégué syndical le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,



15 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

16 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.